

Chêne-Houplait, descendait dans la cave lorsqu'il passa sur les marches et il y avait de l'eau gelée et tomba du haut en bas de l'escalier. M. le docteur Bouteux, appelé aussitôt, lui prodigua ses soins. Il constata une contusion à la tête, mais déclara que le jeune homme ne pourra reprendre le travail que dans un délai de deux jours.

Un commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est produit à six heures du matin, chez Mme veuve Noppo, rue Saint-Jacques. Le feu a pris naissance dans des vêtements qui avaient été déposés à proximité d'un poêle. On s'est aperçu immédiatement du fait et le feu a pu être éteint à l'aide de quelques seaux d'eau. Les dégâts sont évalués à une cinquantaine de francs.

Une battue à la frontière. — Dans l'après-midi de mardi, la police et la gendarmerie belge ont fait, de concert avec la police et la gendarmerie françaises, une battue à la frontière.

Cette battue n'a pas donné de bien grands résultats. Cependant un arrestation a été opérée, celle d'un ouvrier agricole, Camille Wiser, âgé de 41 ans. Cet homme, qui est considéré comme suspect par la justice belge, sera maintenu jusqu'à ce que l'enquête ouverte à son sujet soit terminée.

Une arrestation pour fraude. — Dans la matinée de mardi, vers onze heures, deux douaniers de service à la Cour de Commerce ont arrêté un rattaché, Arthur Baillet, âgé de 17 ans, né à Péronchies, demeurant à Tourcoing, rue de Moscou, 42. Ce jeune homme était porteur de neuf kilos d'allumettes étrangères d'une valeur de quatre francs. Il a été écroué à la gendarmerie, en attendant son transfert à Lille.

Arrestation par la douane. — Mardi, les préposés douaniers ont arrêté, en vertu d'une contrainte par corps, en matière de douane, Henri Leman, âgé de 23 ans, rattaché, demeurant à Tourcoing. Leman n'aurait pas payé une amende qui lui avait été infligée pour fraude.

Les accidents du travail. — Chez M. P. et H. Lenoir, un magasinier, Adolphe Minébo, âgé de 30 ans, demeurant au Mont-Louis, a fait une chute dans la cour de la filature et s'est contusionné la cuisse droite. M. le docteur Maes lui a ordonné un repos de quinze jours.

— Henri Bouckenophe, âgé de 30 ans, domestique chez M. Ch. Thierquin et fils, demeurant à Roncq, est tombé d'une échelle et s'est fait au genou droit une contusion qui lui fera subir une incapacité de travail de huit jours. M. le docteur Vanneville lui a donné des soins.

— Un apprenti, Amédée Berly, âgé de 22 ans, demeurant à Dohingies, travaillant chez M. Lefebvre, a eu l'annulaire et le médium droit écrasés entre deux cylindres. L'ouvrier, qui a reçu les soins de M. le docteur Bourgeois, subira une incapacité de travail de quinze jours.

Les contraventions. — La police a dressé dans la journée de mardi les contraventions suivantes : violences et outrage notoire, François Delbecq, femme Martel, âgée de 34 ans, est une sage-femme de Lambertz. La femme Valot est condamnée à un an de prison. — Défenseur, M. A. Dhooche.

Marçou-Baroul. — A propos d'accidents de voiture. — Depuis quelque temps plusieurs accidents de voiture se sont produits à l'intersection de la place de la rue de Lille, la cause de ces accidents étant l'affaissement de la chaussée près de l'allée de la voie des tramways. L'administration municipale s'est émue de cet état de choses et eu a avisé la Compagnie des tramways.

— **Explosion de cuir.** — Un tuyau de vapeur de fusine de M. Lelanc, rue de l'Isban, a fait explosion. La détonation très forte a, pendant quelques instants, inquiété les habitants du centre ; par bonheur, aucun accident n'est à signaler.

Bondoux. — Une femme qui se fracture la jambe. — Une femme, Mme Dumont-Berthier, demeurant au Petit-Bondoux, dans la journée de mardi est tombée par suite d'un glissement et s'est fracturé le tibia de la jambe gauche. M. le docteur Durand, appelé à lui donner ses soins, a réduit la fracture et a jugé qu'un repos d'environ six semaines serait nécessaire à la guérison de sa blessure.

Les conséquences d'une chute. — Mme Dumont Belfort, fermière au hameau de la Citadelle, a fait dans la journée de mardi une chute et s'est fait une entorse au pied droit. Elle a reçu les soins de M. le docteur Durand.

Roncq. — Un accident. — Une femme de 45 ans, Mme Fievet, demeurant rue du Billémeul, s'est fait une grave entorse au pied gauche en descendant un escalier. M. le docteur Gaillet, qui a reçu les soins de la femme, a déclaré que le traitement devra être d'un mois trois semaines.

Communications. — La commission administrative rappelle aux habitants la nécessité de se conformer à la loi sur le secret de la presse ; décisions à prendre en vue de la bonne marche de la société ; mesures à prendre pour l'exécution de travaux de réparation de la voie des tramways ; avis de la commission administrative.

Un incendie rue de la Monnaie. — Mardi matin, un violent incendie a détruit le magasin de confecteurs de M. A. Baillier, 13, rue de la Monnaie. Grâce aux prompts secours apportés par les pompiers, tout danger fut bientôt écarté.

Les marchandises et les meubles brûlés ont une valeur de 45.000 francs. L'eau a fait d'autres dégâts très importants. Il y a assurance.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis 1 fr.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
3, rue de la Lanterne, Roubaix.
Cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillons de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits pour le clientèle. Convois à domicile. Téléphone 209.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS
Les amis et connaissances de la famille LAIN DENHUYTS DE CHOUX, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis-Auguste Denhuyts, ex-comptable de la maison Drouin-Sothe fils, décédé à Roubaix, le 11 décembre 1899, à l'âge de 76 ans, sont priés de se rendre à domicile, rue de la Lanterne, 3, à l'heure de la messe, le samedi 17 courant, à 10 heures 1/2, et aux convois et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 14 et samedi 16, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Lanterne, 3.

POMPES FUNEBRES DESCHAUMPS-BENOIST
41, rue de l'Abbaye, Roubaix. Téléphone. Magasin fabriqué de cercueils en tous genres. Diverses funèbres et corbillons de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 34573

LE CRIME DE VERLINGHEM
et la tentative de meurtre de Lesquin
AVEUX COMPLETS DU COUPABLE

Nous avons relaté la tentative de meurtre commise, lundi soir, sur un habitant de Lesquin, M. Desmet, et nous avons dit que le coupable avait été arrêté. C'est M. Delaë qui a été chargé de l'instruction de cette affaire.

Le magistrat s'est rendu, mardi, à 9 heures, rue du Vieux-Marché aux Moutons, au domicile de l'individu, qui dit s'appeler Amédée Hardy, âgé de 27 ans. Il a relevé des indications très importantes qui lui font croire que cet individu a copié aussi à Verlinghem.

En effet, même façon de se présenter à deux reprises et à un jour d'intervalle, dans chacune des maisons ; même moyen assuré employé pour étrangler la victime. M. Delaë a reçu des déclarations de l'amie d'Amédée Hardy, qui le confirme absolument dans son opinion.

LE CRIME DE VERLINGHEM
Onsime Maquet a voulu avoir commis le crime de Verlinghem. Profitant de l'absence de Gallant, la victime, il est entré le samedi soir dans la maison par un trou percé dans la muraille.

Il fouilla les meubles, puis entendit le chien aboyer, il se réfugia dans le grenier où il tira deux coups de pistolet. Tout à coup, d'après ce qu'il déclare, il se sentit frappé à la

tête par Gallant. Il le saisit alors à la gorge, le terrassa et l'étrangla avec les mains.

Quant à la tentative de meurtre de Lesquin, Maquet confessa qu'il avait voulu tuer ce jeune homme, mais déclara qu'il n'avait pas eu l'intention de le tuer. Il déclara également que c'était lui qui avait écrit la lettre à Verlinghem.

UNE PERQUISITION CHEZ LES ASSOMPTIONNISTES
DE SAINTE-ÉLISABETH

M. Delaë, juge d'instruction, accompagné de MM. Le Hucron-Kerisel, substitut du procureur de la République ; Brogne, commissaire aux délégations judiciaires, et Leconte, son greffier, s'est rendu aujourd'hui à 7 heures, Notre-Dame de Grâce, dirigé par les frères Assomptionnistes à Sainthélieux-Weppes. C'est la seule maison, parait-il, des Assomptionnistes qui n'ait pas été visitée.

On y recueillit les enfants paucres, qui témoignent des dispositions pour la vocation religieuse ou ecclésiastique, et dont les parents n'ont pas les ressources nécessaires pour les faire instruire.

On leur donna à la première notions de latin. Quand ils sont arrivés à la 4e, ceux qui ont persévéré dans ces dispositions sont envoyés dans un séminaire ou dans un noviciat. Cet établissement renferme une cinquantaine d'élèves.

M. Delaë fit ses visites et les dames du Ballot. Grande misère chez les religieux étaient encore à table. Ils sont sans pain, les lits des Pères, ils n'ont trouvé à emporter que quelques lettres insignifiantes. Dans l'un des couchettes, M. Delaë a trouvé quelque chose qui lui a très intrigué : une diaphane et un couteau. Il s'est fait expliquer l'usage de ces objets.

Dans le cabinet du directeur, le juge d'instruction a enlevé quelques exemplaires d'une revue de l'école, intitulée l'Écho de l'abbaye de Notre-Dame de Grâce, où il a interrogé quelques élèves et il n'a pas fait ouvrir le coffre-fort. Vers trois heures, ces messieurs se retirèrent avec leur maigre butin.

GRAND-THÉÂTRE (HIPPODROME)
Bur. 47. 1/2 Jeudi 14 décembre 1899. 8 h. à 10 h.
Représentation de l'Établissement de M. Ch. BARET
REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
L'AFRICAINNE, Grand Opéra en cinq actes
DE M. HENRI DE MONTESSU
Avec les concours de M. Dural-Melchisedech, M. Aguado ; MM. Garrett, Castel, Bressou, etc.

TRIBUNAUX
COUR D'ASSISES DU NORD
Audience du mardi 12 décembre
Présidence de M. le conseiller TILLIER
Ministère public : M. Choisy, avocat général
1re affaire

Mauvaises aptitudes et blessures mortelles
L'ancien adjudant François Delbecq, femme Martel, âgée de 34 ans, est une sage-femme de Lambertz. La femme Valot est condamnée à un an de prison. — Défenseur, M. A. Dhooche.

LE MEURTRE DE LA PLACE DES PHALEMPINS A TOURCOING
Deux malfaiteurs, nommés Vanderauwera et Waeghe, sont traduits aux assises, pendant cette session, comme auteurs du premier d'un meurtre à Tourcoing, le second d'un vol à Roubaix, chez un sieur Wyracque, cabaretier ; tous deux de la rue de la Vancaumont, dit à Roubaix, victime de la sécheresse.

Ces trois affaires ne sont pas jointes ; elles sont au contraire, jugées successivement et séparément. La première est aujourd'hui, les deux autres le seront demain. C'est donc à la première seule dont nous allons aujourd'hui rendre compte. Notre prochain numéro contiendra le compte rendu de la seconde et de la troisième.

L'accusé
Bédier Vanderauwera, sans domicile fixe, né à Roubaix, le 7 septembre 1872. Il a, par conséquent, 27 ans.

Exposé des faits
Dans la nuit du 5 au 6 juin 1899, une rixe éclatait entre plusieurs jeunes gens, à Tourcoing, place des Phalempins. L'un d'eux, Henri Bédier, fut tué par une balle de revolver. Le meurtrier, nommé Vanderauwera, fut arrêté par la police de Tourcoing, le lendemain 7 juin, et conduit à la prison de Roubaix, chez un sieur Wyracque, cabaretier ; tous deux de la rue de la Vancaumont, dit à Roubaix, victime de la sécheresse.

Ces trois affaires ne sont pas jointes ; elles sont au contraire, jugées successivement et séparément. La première est aujourd'hui, les deux autres le seront demain. C'est donc à la première seule dont nous allons aujourd'hui rendre compte. Notre prochain numéro contiendra le compte rendu de la seconde et de la troisième.

Les témoins
La lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation est suivie de l'appel des témoins, et de la lecture du ministère public, et dont voici les noms :
Gline Honnelle, 34 ans, épouse à Tourcoing, rue Saint-Jacques ; René Bédier, 20 ans, frère de la victime, rue Farmenier ; Henri Desmet, 21 ans, chauffeur, et Mathilde Desmet, femme Desmet, 41 ans, ménagère, rue St-Basile ; Alfred Lelu, 20 ans, rattaché, rue Lavigne ; Louis Terrier, 48 ans, homme de peine, rue de la Courbe, cour Dohingies ; Sidonie Desmet, femme Paul Fauch, 31 ans, ouvrière de fabrique, rue du Bus ; M. le docteur Gastiaux et M. Arthur Spenceux, commissaire de police.

Interrogatoire
Vanderauwera est interrogé sur le costume des vêtements, la date du meurtre, le lieu de la scène, et si c'est lui qui a tiré la balle. Il n'a rien à dire sur ces points. Il n'a rien à dire sur le costume des vêtements, la date du meurtre, le lieu de la scène, et si c'est lui qui a tiré la balle. Il n'a rien à dire sur ces points.

Les témoins
La lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation est suivie de l'appel des témoins, et de la lecture du ministère public, et dont voici les noms :
Gline Honnelle, 34 ans, épouse à Tourcoing, rue Saint-Jacques ; René Bédier, 20 ans, frère de la victime, rue Farmenier ; Henri Desmet, 21 ans, chauffeur, et Mathilde Desmet, femme Desmet, 41 ans, ménagère, rue St-Basile ; Alfred Lelu, 20 ans, rattaché, rue Lavigne ; Louis Terrier, 48 ans, homme de peine, rue de la Courbe, cour Dohingies ; Sidonie Desmet, femme Paul Fauch, 31 ans, ouvrière de fabrique, rue du Bus ; M. le docteur Gastiaux et M. Arthur Spenceux, commissaire de police.

Interrogatoire
Vanderauwera est interrogé sur le costume des vêtements, la date du meurtre, le lieu de la scène, et si c'est lui qui a tiré la balle. Il n'a rien à dire sur ces points. Il n'a rien à dire sur le costume des vêtements, la date du meurtre, le lieu de la scène, et si c'est lui qui a tiré la balle. Il n'a rien à dire sur ces points.

Les témoins
La lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation est suivie de l'appel des témoins, et de la lecture du ministère public, et dont voici les noms :
Gline Honnelle, 34 ans, épouse à Tourcoing, rue Saint-Jacques ; René Bédier, 20 ans, frère de la victime, rue Farmenier ; Henri Desmet, 21 ans, chauffeur, et Mathilde Desmet, femme Desmet, 41 ans, ménagère, rue St-Basile ; Alfred Lelu, 20 ans, rattaché, rue Lavigne ; Louis Terrier, 48 ans, homme de peine, rue de la Courbe, cour Dohingies ; Sidonie Desmet, femme Paul Fauch, 31 ans, ouvrière de fabrique, rue du Bus ; M. le docteur Gastiaux et M. Arthur Spenceux, commissaire de police.

Interrogatoire
Vanderauwera est interrogé sur le costume des vêtements, la date du meurtre, le lieu de la scène, et si c'est lui qui a tiré la balle. Il n'a rien à dire sur ces points. Il n'a rien à dire sur le costume des vêtements, la date du meurtre, le lieu de la scène, et si c'est lui qui a tiré la balle. Il n'a rien à dire sur ces points.

Les témoins
La lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation est suivie de l'appel des témoins, et de la lecture du ministère public, et dont voici les noms :
Gline Honnelle, 34 ans, épouse à Tourcoing, rue Saint-Jacques ; René Bédier, 20 ans, frère de la victime, rue Farmenier ; Henri Desmet, 21 ans, chauffeur, et Mathilde Desmet, femme Desmet, 41 ans, ménagère, rue St-Basile ; Alfred Lelu, 20 ans, rattaché, rue Lavigne ; Louis Terrier, 48 ans, homme de peine, rue de la Courbe, cour Dohingies ; Sidonie Desmet, femme Paul Fauch, 31 ans, ouvrière de fabrique, rue du Bus ; M. le docteur Gastiaux et M. Arthur Spenceux, commissaire de police.

Interrogatoire
Vanderauwera est interrogé sur le costume des vêtements, la date du meurtre, le lieu de la scène, et si c'est lui qui a tiré la balle. Il n'a rien à dire sur ces points. Il n'a rien à dire sur le costume des vêtements, la date du meurtre, le lieu de la scène, et si c'est lui qui a tiré la balle. Il n'a rien à dire sur ces points.

Les témoins
La lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation est suivie de l'appel des témoins, et de la lecture du ministère public, et dont voici les noms :
Gline Honnelle, 34 ans, épouse à Tourcoing, rue Saint-Jacques ; René Bédier, 20 ans, frère de la victime, rue Farmenier ; Henri Desmet, 21 ans, chauffeur, et Mathilde Desmet, femme Desmet, 41 ans, ménagère, rue St-Basile ; Alfred Lelu, 20 ans, rattaché, rue Lavigne ; Louis Terrier, 48 ans, homme de peine, rue de la Courbe, cour Dohingies ; Sidonie Desmet, femme Paul Fauch, 31 ans, ouvrière de fabrique, rue du Bus ; M. le docteur Gastiaux et M. Arthur Spenceux, commissaire de police.

Interrogatoire
Vanderauwera est interrogé sur le costume des vêtements, la date du meurtre, le lieu de la scène, et si c'est lui qui a tiré la balle. Il n'a rien à dire sur ces points. Il n'a rien à dire sur le costume des vêtements, la date du meurtre, le lieu de la scène, et si c'est lui qui a tiré la balle. Il n'a rien à dire sur ces points.

Les témoins
La lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation est suivie de l'appel des témoins, et de la lecture du ministère public, et dont voici les noms :
Gline Honnelle, 34 ans, épouse à Tourcoing, rue Saint-Jacques ; René Bédier, 20 ans, frère de la victime, rue Farmenier ; Henri Desmet, 21 ans, chauffeur, et Mathilde Desmet, femme Desmet, 41 ans, ménagère, rue St-Basile ; Alfred Lelu, 20 ans, rattaché, rue Lavigne ; Louis Terrier, 48 ans, homme de peine, rue de la Courbe, cour Dohingies ; Sidonie Desmet, femme Paul Fauch, 31 ans, ouvrière de fabrique, rue du Bus ; M. le docteur Gastiaux et M. Arthur Spenceux, commissaire de police.

Interrogatoire
Vanderauwera est interrogé sur le costume des vêtements, la date du meurtre, le lieu de la scène, et si c'est lui qui a tiré la balle. Il n'a rien à dire sur ces points. Il n'a rien à dire sur le costume des vêtements, la date du meurtre, le lieu de la scène, et si c'est lui qui a tiré la balle. Il n'a rien à dire sur ces points.

Les témoins
La lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation est suivie de l'appel des témoins, et de la lecture du ministère public, et dont voici les noms :
Gline Honnelle, 34 ans, épouse à Tourcoing, rue Saint-Jacques ; René Bédier, 20 ans, frère de la victime, rue Farmenier ; Henri Desmet, 21 ans, chauffeur, et Mathilde Desmet, femme Desmet, 41 ans, ménagère, rue St-Basile ; Alfred Lelu, 20 ans, rattaché, rue Lavigne ; Louis Terrier, 48 ans, homme de peine, rue de la Courbe, cour Dohingies ; Sidonie Desmet, femme Paul Fauch, 31 ans, ouvrière de fabrique, rue du Bus ; M. le docteur Gastiaux et M. Arthur Spenceux, commissaire de police.

Le réquisitoire
M. l'avocat général Choisy constate d'abord que Barthier a été frappé sans provocation. Quel est son meurtrier ? Vanderauwera, qui vit au présent en Belgique, qui prend pour domicile à Paris, et qui est parvenu à se faire, par son adresse, un état de fortune et fréquente les plus dangereux maîtres.

L'accusé nie ; mais d'abord il est obligé de reconnaître qu'il a tiré la balle sur un individu qui se trouvait au théâtre du crime. Le lendemain il avait passé la frontière. A ce moment, Vanderauwera interrompait le ministère public ; mais M. le président intervint : Votre avocat n'expliquera tout à l'heure.

M. Choisy continue : La culpabilité de l'accusé n'est pas un mystère pour personne, dans le monde spécial que fréquente Vanderauwera. Chacun sait que c'est un homme qui, par ses menaces et adresses aux tentatives. Le ministère public passe en revue les témoignages. La vérité, selon lui, est que les premières dépositions qui furent spontanées et que la critique s'en est fait modifier.

Il n'expliquait l'agression, elle est inexcusable. Les jurés choisissent entre le meurtre et le coup suivi de mort, mais ils ne sauraient accorder de circonstances atténuantes.

Vanderauwera est l'auteur du coup de couteau mortel de la nuit du 5 au 6 juin ? Voilà la seule question immédiate et présente. M. l'avocat général dit qu'elle est encore incertaine, mais qu'il s'en va en se retirant, et qu'il ne peut pas, en l'état de la culpabilité matérielle, n'est pas rapportée. Le fait, serait-ce un meurtre ? Non. L'intention homicide ne saurait être prouvée. Il n'y aurait, comme volontaires, qu'un coup et une blessure. Mais, si l'on dit que Vanderauwera a tiré la balle sur un individu, rien ne démontre que l'accusé ait songé à tuer.

Les témoignages recueillis, dont se prévaut l'accusation, sont ceux d'un monde d'ouvriers et suspect. Les jurés ne sauraient, sur de semblables dépositions, appuyer leur verdict.

Les questions au jury
M. l'avocat général Choisy réplique et réclame non seulement l'acquittement de l'accusé, mais encore, et il l'ajoute, l'acquittement de son avocat. M. le président donne lecture aux jurés des trois questions, la première principale des autres subsidiaires.

1. Vanderauwera est-il coupable d'homicide volontaire ? 2. Est-il coupable d'avoir porté un coup et fait une blessure ? 3. Ce coup et cette blessure ont-ils occasionné la mort, bien que Vanderauwera n'ait eu l'intention de la donner ?

Le verdict
Il est négatif sur la première question, affirmatif sur la seconde et sur la troisième. Le jury n'accorde pas de circonstances atténuantes. Le Cour condamne Vanderauwera à dix ans de travaux forcés et, en raison de ses antécédents, à la peine accessoire de la rélegation.

M. le président conserve la même impassibilité. L'audience n'a pas été longue ; elle a été levée à cinq heures et demie.

Tribunal correctionnel de Lille. — Audience du mardi 12 décembre 1899. — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — Arrivées diverses. — Henri Delapaul, 28 ans, journalier, outrages aux magistrats, 10 jours de prison et 5 francs d'amende. — Jules Watrnez, 49 ans, tissier, à Roubaix, rue d'Elzabeth, ivresse en récidive correctionnelle, 10 jours de prison, 5 francs d'amende. — Jacques Schmidt, mendicant, 24 heures de prison. — Léopold Hulstrick, mendicant, 48 heures.

Auguste Lironod, 62 ans, tissier, demeurant à Roubaix, rue de l'Étoile, arrêté pour fraude de 41 kilos de café, vendredi dernier, est condamné à 10 jours de prison et 500 fr. d'amende. — Auguste Lironod, 62 ans, tissier, demeurant à Roubaix, rue de l'Étoile, arrêté pour fraude de 41 kilos de café, vendredi dernier, est condamné à 10 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Morte de froid à Lomme. — Une femme a été trouvée morte, mardi matin, sur la place de l'Église de Lomme. Le médecin qui a examiné la malheureuse a constaté qu'elle était morte d'une congestion causée par le froid.

Les blessés de Bayal. — Les blessés de la victime. — Lundi matin ont eu lieu les funérailles de la malheureuse victime du crime horrible que nous avons relaté. M. Richard, adjoint au maire de Bayal. Une affluente considérable assista à la cérémonie.

Le deuil fait conduit par le fils du défunt. M. Gaston Richard, résident de France au Tonkin, et son gendre, M. Marchand, dans le cortège au Tonkin, le conseil municipal de Bayal, les enfants des écoles de garçons et de filles.

Sur le parcours. Le cortège se composait de fleurs et de couronnes, la Musique municipale a joué des marches funèbres.

Au cimetière. M. le maire de Bayal a prononcé un discours plein d'éloquence sur la vie de M. Richard.

Cambrai. — A propos de la loi sur les élections. — M. le député de Cambrai, M. le capitaine Georges de Courcy, du 5e régiment de chasseurs à cheval en garnison à Cambrai, vient de trouver la mort dans des circonstances particulièrement tragiques. Le passage à Paris, il allait faire visite à des amis quand il tomba d'un accident de fracture de la jambe.

Un vieillard brûlé vivif à Haussy. — Hier, vers cinq heures du matin, M. Marc Barbet, âgé de soixante-dix ans, journalier à Haussy, a été brûlé par ses poches, les trous de sa chemise carbonisés dans son lit. Le feu a dû être communiqué à lit par une veilleuse.

BELGIQUE
Chambre des représentants. — Séance du 12 décembre. — La Banque Nationale. — M. Denis continue son discours contre le projet. Il revient sur l'utilité d'instituer une banque d'Etat, et sur le long processus de l'émission et de la circulation monétaire.

M. Lichaert répond aux objections de détail faites sur la date du dépôt du projet et au reproche qui a été fait parce que les Comptes d'Intérêts n'avaient pas été consultés. L'orateur continuera demain.

ESÉNAT. — Séance du 12 décembre. — La discussion de la R. P. — M. de Trooz s'attache à démontrer que le projet est libéral. Les chefs socialistes eux-mêmes ont dit que sans la R. P., on aboutirait à des coalitions qui seraient toujours un parti. Le statu quo est condamné, il faut choisir entre la R. P. et l'union ministérielle. Les socialistes se déclarent système quantité de défauts. On a invoqué d'autres pays, mais la géographie électorale est différente.

M. d'Huart combat fortement la R. P. qui rendra impossible toute politique de principe. Le projet porte atteinte à la liberté de la presse.

M. Lamunius dit qu'il a une conviction ancienne et inébranlable de ne pas voter la R. P. Ce n'est pas un légal, mais un essai loyal destiné à assurer l'intégrité du régime républicain.

L'orateur critique le système unionniste. On a reproché au gouvernement de vouloir ressusciter le parti libéral. L'orateur répond que ce n'est pas le parti libéral qui est en jeu, mais le parti républicain. Le projet ne convient pas à un parti qui se considère comme le seul parti républicain. Les socialistes seront peut-être pénibles ; les socialistes seront plus pénibles.

Anvers. — La grève des ouvriers métallurgistes. — Le bruit court que les ouvriers métallurgistes auraient déclaré la grève générale dans un meeting tenu hier soir et dont la tenue a été officiellement exclue.

Ostende. — Terrible accident. — Deux machinistes-adjoints de la ligne belge « Léopold » rentrés lundi à minuit, à Ostende, ont été victimes, en mer, d'un triste accident. L'un d'eux est tombé à l'eau, son camarade s'est précipité à son secours et a été entraîné par le courant. Le second a essayé de le secourir, mais il n'a pu le sauver. Le corps du malheureux a été retrouvé à temps, mais il avait le crâne fracassé et a été transporté à l'hôpital d'Ostende, où il est mort peu après.

Néchin. — Une maison détruite par un incendie. — Le feu a éclaté, lundi dans la soirée, l'habitation servant de cabaret et de magasin, appartenant à M. Louis Thiry, cabaretier et casquerie à Néchin, à cinq minutes de la gare. Rien, ni le bâtiment, ni les marchandises, n'étaient assurés.

Les dégâts sont évalués à 4.000 fr. environ. On suppose que l'incendie a été occasionné par une imprudence d'une personne de la maison qui s'était rendue à une garde-robe, munie d'une lampe et aura communiqué le feu à un objet enflammé.

Lorsque le sinistre a éclaté, M. Thiry, le propriétaire, était à la Gare à Néchin.

Courtrai. — Cercle Opéra. — Le concert donné par le Cercle Opéra au profit de la Société de secours aux blessés, sous la présidence de M. Vantheghem, professeur de clarinette, et M. Bayard, chanteur de genre, ont obtenu le plus grand et le plus légitime succès. Le Cercle Opéra est en grand progrès

à plus son dernier concert. Il a su s'adjointre des éléments de réelle valeur. Son violon solo, M. C. Haenssens, est tout simplement un virtuose, il a bien prouvé dans la « Berceuse de Chopin », de B. Godard, et dans le « Prélude de Debussy », de Saint-Saëns. Ses deux autres violons ont été aussi agréables pour les pauvres au profit de qui elle était donnée qu'elle l'a été pour les auditeurs.

Le concert a été très animé. Les opérations de dépouillement se sont terminées vers 3 heures. M. Charles Rollin est élu président avec 150 voix d'avance sur son concurrent, M. H. Dron.

Tournai. — Une importante arrestation. — Mardi matin, vers cinq heures et demie, la police de sûreté de Tournai a arrêté un certain Joseph Lesueur, natif de Bonlogne-sur-Meuse.

Cet individu qui colporte des enveloppes et du papier à lettres, est inculpé dans l'affaire d'assassinat commis à Anvers, le 21 novembre dernier, sur la personne de M. Hubert-Joseph Sillis, nee Becke. Le crime avait été suivi de vol.

Un montre en argent, trois ou quatre cents francs en billets de banque et en argent, un livret de caisse d'épargne au nom du mari, avaient disparu. Deux vagabonds, d'origine française, les nommés Motter et Deville, incriminés dans cette affaire, n'avaient été trouvés en possession d'aucun des objets volés dans la demeure de la victime. Cependant, ces deux individus avaient des relations très suivies avec le pseudo-colporteur, Joseph Lesueur, qui, le soir même de l'assassinat, avait quitté Anvers.

Un signalement correspondait exactement à celui d'un homme d'un certain âge, qui s'était présenté à la poste afin de toucher 1.000 francs d'un livret de caisse d'épargne sur lequel il fut impossible de découvrir le numéro et le nom du titulaire. Cet individu, qui signala dans toutes les directions, Lesueur a été arrêté à Tournai au moment où, d'après ses dires, il revenait d'avoir passé la nuit à Templeuve.

Il a été écroué à la prison et tenu à la disposition du parquet.

Mouscron. — Un vol audacieux. — Un cultivateur de Mouscron, M. Louis Billiet, demeurant au Ghémion Croisé, a été victime d'un vol audacieux. Se trouvant sur la route de Risques-Tout, le fermier fut tout à coup arrêté par un individu qui lui escamota de la poche de son gilet un portefeuille contenant une somme de 27 fr.

Le coup fait, on monta dans un fiacre pour l'écrire, le quidam s'enfuit vers la frontière française. La gendarmerie de Mouscron a ouvert une enquête. Il nous revient d'être parti que la police de Tourcoing a mis la main sur le coupable qui